



Le PADD de Fondettes

Pour répondre à différentes problématiques soulevées lors du diagnostic telles que :

- **Qu'est ce qui fait l'identité de Fondettes ?**
- **Quel développement économique favoriser ?**
- **Quelle offre de logements pour Fondettes ?**
- **Comment se déplacer à Fondettes ?**
- **Comment vivre en bonne intelligence avec son environnement ?**
- **Quels niveaux d'équipements attendus ?**

Cinq grandes orientations sont proposées et constituent le socle du projet de PADD. Il s'agit de :

- **Donner à la ville de Fondettes une structure permettant un développement maîtrisé**, de renforcer le centre ville, de donner une lisibilité de la ville et de ses différentes composantes et quartiers.
- **Faire de Fondettes une ville reliée** tant vis-à-vis de l'agglomération qu'au sein du territoire communal.
- **Rendre Fondettes attractive, vivante et solidaire** par la mixité de son habitat, par la mise en oeuvre d'une politique permettant de trouver un logement adapté à tout âge de la vie, par son niveau d'équipements diversifié, par la préservation et la valorisation de son patrimoine bâti et de l'identité des hameaux.
- **Soutenir le dynamisme de l'activité économique** tant du point de vue des commerces, des services, de l'industrie et de l'artisanat que de l'agriculture...
- **Affirmer l'identité verte, bleue et durable de Fondettes**. Respecter les espaces naturels, la Loire et ses affluents. Préserver les paysages et la biodiversité. Promouvoir la connaissance de ces milieux par les habitants.



Vous vous interrogez ? Rendez-vous le 22 novembre

- Quel rôle pour Fondettes dans l'agglomération ?
 - Comment passer du statut de commune péri-urbaine à celui de ville ?
 - Comment répondre aux besoins en logements ?
 - Comment concilier la fonction résidentielle, le développement économique et l'agriculture ?
 - Quels sont les nouveaux équipements à prévoir ?
 - Comment donner le choix des modes de déplacement ?
 - De quelle manière vivre en bonne intelligence avec son environnement ? Quelles relations à la Loire ?
 - Au plateau agricole ? Aux paysages ?
- Qu'est-ce qui fait que Fondettes est Fondettes ?**

La réunion publique présentant
le **Projet d'aménagement et de
développement durable** se tiendra
le mardi 22 novembre à 20h dans
l'amphithéâtre du lycée agricole
pour répondre à ces questions



Fascicule d'informations diffusé par la ville de Fondettes.
35 rue Eugène Gouin - BP 60018 - 37230 Fondettes.

Téléphone : 02 47 88 11 11.

Site Internet : www.fondettes.fr.

Courriel : mairie@fondettes.fr.

Conception, rédaction photographies et mise en page : David Chaumin
(direction de la Culture, de la Communication et de la Vie locale).

Imprimé sur papier recyclé à 5 000 exemplaires.

PLU

Plan Local d'Urbanisme
Fondettes

Préparer l'avenir
de notre ville

Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durable



www.fondettes.fr

Octobre 2011

Le PLU

Un projet de ville un projet de vie

Construire la ville de demain. Tel est l'objectif du plan local d'urbanisme (PLU). Un projet d'une importance capitale pour l'avenir de Fondettes et des Fondettois puisqu'il définira l'aménagement de l'espace communal pour la décennie à venir, en anticipant le développement socio-économique de la ville, en protégeant son environnement et son activité agricole. **Le PLU est un document d'urbanisme qui se substitue au plan d'occupation des sols (POS).** Pour Fondettes, les objectifs définis par le conseil municipal visent à :

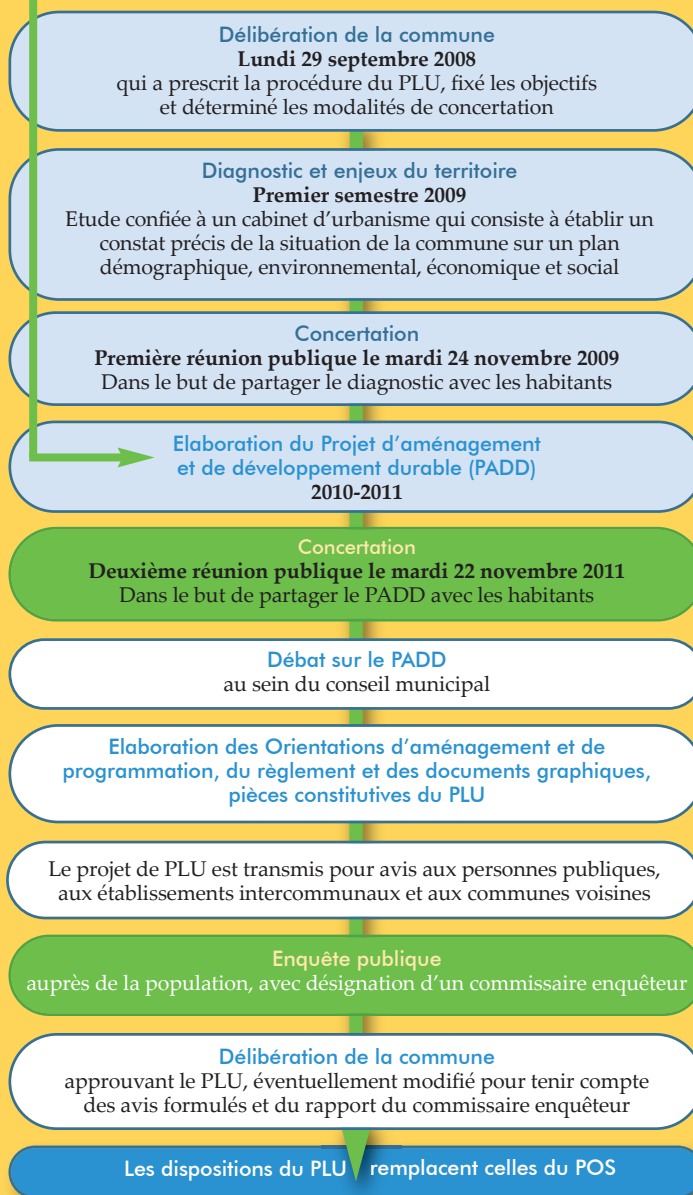
- **Favoriser un renouvellement et un développement** équilibré et maîtrisé, permettant la valorisation des espaces urbains et ruraux, recherchant une architecture et un urbanisme de qualité.
- **Accueillir de nouvelles activités économiques** en privilégiant une approche respectueuse de l'environnement.
- **Diversifier l'offre en matière d'habitat**, renforcer la mixité sociale et conforter le niveau des équipements et de services.
- **Garantir une utilisation raisonnée du territoire** en prenant en compte les besoins de déplacement, les circulations douces, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des écosystèmes, la réduction des nuisances sonores.

Une approche environnementale pour une ville durable

Renforçant les orientations d'aménagement par rapport à un PLU classique, l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) souhaitée par la municipalité facilite **l'intégration des politiques de développement durable dans les projets urbains** et vise à analyser le projet de PLU au regard d'un certain nombre de thèmes ayant **un impact direct ou indirect sur l'environnement**. Pour Fondettes, les thèmes retenus sont :

- les choix énergétiques
- la gestion de l'eau
- la gestion des déplacements
- la biodiversité et les paysages.

Où en sommes-nous dans la procédure ?



Le Projet d'aménagement et de développement durable

Clé de route du PLU, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) exprime le projet politique de la municipalité pour le territoire communal. Sur la base des enjeux définis lors du diagnostic et des réflexions menées dans le cadre de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU), il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement, ainsi que les objectifs de développement retenus pour l'ensemble de la commune pour les années à venir. Aussi bien en terme d'habitat et d'équipements que de déplacements, de commerces et de développement économique.

Ce document fait partie intégrante du PLU qui remplace le Plan d'occupation des sols (POS). Ce dernier donnait une vision purement réglementaire de l'aménagement d'une commune en imposant des règles de construction. Le PADD traduit quant à lui des enjeux et un projet. En cela, il est plus lisible pour le citoyen.

En outre, **le PADD est le garant d'une cohérence globale du PLU**. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et les règles imposées aux constructions devront effectivement être cohérentes avec les principes et les objectifs énoncés dans le PADD.

